



ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil Municipal du 11 septembre 2026 à 19H00 en Mairie d'Andilly.

Délibérations :

- 1) Election du maire (articles L2122-1 à L2121-7 du CGCT)
- 2) Détermination du nombre d'adjoints et élection de ces derniers (article L2122-2 du CGCT)
AVEC procès-verbal, feuille de proclamation, tableau du conseil municipal
- 3) Lecture de la charte de l'élu local (codifiée, depuis la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT)
- 4) Approbation du procès-verbal (PV) de la dernière séance du conseil municipal avant le renouvellement général

Andilly, le 07 septembre 2026

La Présidente de la délégation spéciale,
Denise LAFFIN

